

# HOSPIMÉDIA :

## La gestion du coronavirus amène à dé plafonner jusque fin juin les heures supplémentaires

### Ressources humaines

#### La gestion du coronavirus amène à dé plafonner jusque fin juin les heures supplémentaires

Publié le 10/03/20 - 11h36

Par le biais d'une [décision](#) parue ce 10 mars au *Journal officiel*, les établissements publics de santé sont autorisés "à titre exceptionnel", en l'occurrence jusqu'au 30 juin prochain, à recourir "de façon transitoire" aux heures supplémentaires au-delà du plafond réglementaire. Cette mesure concerne "les personnels nécessaires à la prise en charge des patients" dans le cadre de la propagation du coronavirus Covid-19.

Jusqu'à présent, l'[article](#) 15 du décret du 4 janvier 2002 fixe une première limite à 180 heures par an et par agent, un plafond élevé à 220 heures pour les sages-femmes, infirmiers spécialisés, cadres de santé (sages-femmes et infirmiers), personnels d'encadrement technique et ouvrier, ainsi que les manipulateurs d'électroradiologie médicale. Dans la même logique, une double barrière mensuelle existe, respectivement et dans les mêmes cas précités à 15 et 18 heures. Cependant, un projet de décret présenté début janvier par la DGOS mais non encore publié prévoit, et ceci en dehors de toute crise sanitaire, de relever à 240 le plafond annuel des heures supplémentaires dans la fonction publique hospitalière avec un seuil identique à tous les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux (lire notre [article](#)).

#### Thomas Quéguiner

*Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés.*

*Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez*

*Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).*

#### Patrick MERCIER

*président fédéral/Mobile : 06.19.99.35.33 –*

*Bureau : 01.42.58.98.35 Courriel : [pmercier@cftc-santesociaux.fr](mailto:pmercier@cftc-santesociaux.fr)*

#### Fédération CFTC Santé Sociaux

*34, Quai de la Loire - 75019 Paris - Tél. : 01.42.58.58.89*

*Courriel : [fede@cftc-santesociaux.fr](mailto:fede@cftc-santesociaux.fr) -*

Syndicat



**Santé  
Sociaux**

<http://www.cftc-santesociaux.fr>

[Facebook : @CFTCsantesoc](#) - [Twitter : @CFTCsantesoc](#)